

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-009-15509/24/BM**

**■ Attribution d'une subvention spécifique à Anima Investment Network pour l'exercice 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°6483 74784**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence. Anima Investment Network représente un réseau international qui réunit 80 institutions et réseaux d'affaires de 22 pays. L'association est actuellement présidée par M. Tarak Chérif, Président de la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CONNECT). La Ville de Marseille est membre de son Conseil d'Administration, ainsi que le Conseil Régional PACA, Business France, aux côtés d'organisations de neuf autres pays. Provence Promotion est un membre historique et actif du réseau.

Anima développe :

- De l'accompagnement d'entreprises : appui aux entreprises dans leur internationalisation au sein de la zone Europe - Afrique du Nord et subsaharienne – Moyen-Orient.
- Des services de coopération économique : organisation de partage d'expérience et de jumelages, développement de projets de coopération (sous financements européens), intervention en coordination de projet, en tant qu'expert ou via son réseau avec un objectif principal : développer et mettre en œuvre des initiatives pour bâtir des environnements de l'investissement et de l'entreprise au service d'une économie attractive, durable et inclusive sur la zone Europe-Afrique du Nord et subsaharienne – Moyen-Orient.
- Des services d'intelligence économique.

Anima fait bénéficier les acteurs du territoire de sa connaissance des pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Afrique, de ses réseaux et de ses nombreuses actions de mise en relation. Anima a associé plus de 25 organisations du territoire en tant que partenaires de ses projets européens, générant ainsi plusieurs millions d'euros de financement.

Les objectifs d'Anima concordent avec la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de faire monter en puissance ses liens avec les pays de la Méditerranée et de l'Afrique en développant un partenariat stratégique et en soutien à la démarche métropolitaine dite « Provence Africa Connect ».

Le partenariat Métropole – Anima englobe les 3 points suivants :

- 1- Rayonnement international : Anima est une institution qui participe au rayonnement international de la Métropole. Elle réunit les agences gouvernementales et territoriales du développement économique de 22 pays du pourtour méditerranéen et d'Afrique subsaharienne. Son travail d'intelligence économique en fait un acteur écouté par l'Union européenne, l'OCDE, l'Union pour la Méditerranée, et contribue au rayonnement de la métropole, et à sa reconnaissance en tant que pôle d'expertise et de coopération économique sur la Méditerranée. De plus, Anima associe de nombreux acteurs métropolitains dans ses projets de coopération, et leur donne une visibilité internationale : Provence Promotion CCIAMP, Région PACA, Ville de Marseille.
- 2- Attraction de financements sur le territoire métropolitain et appui aux acteurs métropolitains dans leur coopération et leur rayonnement : Anima contribue à l'attraction de financements notamment européens sur le territoire métropolitain soit directement par les projets gérés par Anima, soit indirectement en fournissant des outils d'ingénierie au service de l'écosystème métropolitain.

- 3- Attraction d'entrepreneurs sur le dispositif du « hub Med Afrique » de la Métropole : Anima déploie, en partenariat avec Kedge Business School, un dispositif ayant pour objectif l'accompagnement d'entrepreneurs de la diaspora africaine métropolitaine vers l'Afrique et d'entrepreneurs africains vers le territoire métropolitain. Le dispositif prévoit un accompagnement commun (formation / incubation) et un parcours individualisé comprenant des heures de coaching et des « learning expeditions » sur le territoire métropolitain et en Afrique.

L'association a été soutenue en 2023, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 000 euros au titre de l'année 2024, dossier MGDIS n°6483.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Anima Investment Network une subvention d'un montant de 33 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA 042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Le positionnement stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'international sur la zone Méditerranée Afrique et l'expertise développée par Anima sur ce positionnement.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Anima Network Investment d'un montant de 33 000 euros, au titre de l'exercice 2024.

#### **Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Anima Network Investment, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRII ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Fonds européens  
Relations internationales

Vincent LANGUILLE